

COMPTE-RENDU

Comité de suivi n°1

26 juin 2025

Siège de Nantes Saint-Nazaire Port

Concertation continue

Intervenants

Nantes Saint-Nazaire Port :

- Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie
- Philippe Léon, Chef de projet Éole
- Karine Lerendu, Responsable du service communication
- Gwenaëlle Cottonnec, Responsable du service environnement
- Marc Labegorre, Chargé des opérations en milieux portuaire et maritime
- Nadège Chabert, Responsable maîtrise d'œuvre
- Christophe Brenner, Project management officer

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Catherine Trebaol, Garante de la concertation

Animateurs :

- Marianne Riboullet, Directrice Conseil, Sennse
- Maxime Leconte, Consultant, Sennse

Membres du comité de suivi

Acteurs	Nom des représentants	Présence
Collectivités territoriales		
Ville de Saint-Nazaire Saint-Nazaire Agglomération – La Carene	- Simon Fradet, chef de projet territoire d'industrie Saint-Nazaire Loire Estuaire	x
Ville de Saint-Brevin-les-Pins	- Jean-François Golhen, conseiller délégué au littoral - Thierry Texier, Directeur Général Adjoint et des Services Techniques	x
Ville de Montoir-de-Bretagne	- Bruno Chartier, Adjoint aux travaux, à la voirie et à l'environnement	x
Ville de Donges	- François Chéneau, Maire de Donges et Vice-Président de la CARENE en charge de l'eau, de l'assainissement et des loisirs aquatiques	x
Communauté de Communes Sud-Estuaire	- Raymond Charbonnier, Vice-président de la CCSE, Maire de Paimboeuf	x
Département de Loire-Atlantique	- François Delaistre	x
Région des Pays de la Loire	- Isabelle Authier	x
Acteurs économiques		
CCI Nantes Saint-Nazaire	- Olivier Rocaboy, Directeur de cabinet	x
CESER Pays de la Loire	- Yvic Kergroac'h, Vice-président du CESER des Pays de la Loire	x
COREPEM	- Ion Tillier	x
Marins pêcheurs	- Frédéric et Joël Parabère	
Chantiers de l'Atlantique		
Neopolia	- Erwan Le Gal, Vice-président Cluster Marine - Pauline Nicol	x
Union Maritime Nantes Ports (UMNP)	- Frédérique Lamy, Déléguée générale	

Acteurs associatifs		
Avenir Environnement 44	- Thierry Régis - Francis Bertolotti	x
Défense de la mer (DLM)	- Alain Doré - Jean-Claude Ménard	x
France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire		
Bretagne Vivante	- Vincent Hery	x
LPO Loire-Atlantique		
Réseau Énergies Terre & Mer (RETM)	- Nicolas Bour - Laurent Guyot-Sionnest	x
Les Amis de Saint-Brévin	- Serge Pucelle - Patrick Le Goas	x
Les Amis du Petit Maroc	- Marine Guegou - James Titren	x
Vivre à Méan Penhoët	- Didier Ott	x
Syndicats		
MEDEF Pays de la Loire – MEDEF Loire-Atlantique	- Manon Nicolas, Chargée de projets environnement et transition écologique	x
Comité régional CGT des Pays de la Loire	- Christophe Besnard	x
Syndicat Port Atlantique Encadrement CFE-CGC	- Claudine Le Pissart - Emilie Neveu-Lemaire	x

Préambule

À l'issue de la phase de concertation préalable du projet Éole, en accord avec la recommandation des garants de la Commission Nationale du Débat Public, Nantes Saint-Nazaire Port s'est engagé à constituer un comité de suivi du projet, conçu comme un lieu privilégié à visée de connaissance et d'échanges sur l'avancement du projet durant la concertation continue.

Ce comité de suivi des acteurs se tient donc dans le cadre de la concertation continue du projet Éole, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Le comité de suivi n°1 s'est tenu le jeudi 26 juin 2025, de 14 h 30 à 16 h 30, au sein de la salle des conseils, au siège de Nantes Saint-Nazaire Port, ainsi que par visioconférence simultanée pour les acteurs le nécessitant. Ce comité de suivi réunit tous les acteurs membres, retenus pour leur implication et leur proximité avec le projet Éole.

Dans le cadre de ce comité de suivi n°1, plusieurs points ont été abordés à l'ordre du jour :

- Installation du comité de suivi ;
- Présentation des objectifs, du cadre et du programme du comité de suivi ;
- Partage du bilan de la concertation préalable, ainsi que des enseignements et des engagements pris à l'issue de celle-ci ;
- Recueil des attentes des membres sur le fonctionnement et les sujets à traiter.

Les échanges sont restitués dans le compte-rendu ci-après.

Compte-rendu des échanges

1 - Introduction

L'animatrice ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et souligne l'importance de ce premier comité de suivi d'installation. Elle précise les objectifs de la réunion : présenter le rôle du comité de suivi, revenir sur le bilan de la concertation préalable et échanger sur les avancées du projet.

Francisco Sanchez, directeur de l'ingénierie de Nantes Saint-Nazaire Port, directeur du projet Éole, remercie les participants, rappelant que ce comité s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors de la concertation préalable, notamment vis-à-vis de la CNDP. Il souligne la volonté de Nantes Saint-Nazaire Port de maintenir un dialogue ouvert et constructif autour du projet Éole, et rappelle que toute l'équipe du projet est mobilisée et reste à l'écoute des besoins du comité de suivi.

Catherine Trebaol, garante de la Commission Nationale du Débat Public, remercie à son tour les participants ainsi que les intervenants. Elle précise qu'elle a été nommée garante afin de suivre la concertation continue du projet, laquelle se poursuivra jusqu'au dépôt des demandes d'autorisations environnementales. Elle rappelle que l'opportunité du projet a été évaluée et jugée favorable, que le bilan de la concertation préalable a été établi par les garants, et que Nantes Saint-Nazaire Port, en tant que maître d'ouvrage, a répondu aux demandes de précisions ainsi qu'aux recommandations formulées. Elle indique par ailleurs que ce comité a pour mission principale d'observer et de suivre le tableau de bord des recommandations et des engagements pris par le maître d'ouvrage. Elle souligne que le rôle de la CNDP est de garantir la bonne information et la participation du public tout au long de cette nouvelle phase de concertation. En complément, elle précise que ce comité reste ouvert à l'accueil de nouveaux membres si cela s'avère nécessaire.

À l'issue des propos introductifs de Nantes Saint-Nazaire Port et de la garante de la CNDP, un tour de table est organisé afin de présenter chaque membre.



2 - Présentation du comité de suivi

L'animatrice remercie les intervenants et les membres de comité de suivi pour leur prise de parole, et elle ouvre la séquence de présentation du comité de suivi.

Francisco Sanchez présente les objectifs du comité de suivi :

- Favoriser le dialogue continu et permettre une appropriation collective du projet entre le port, les collectivités, les acteurs économiques, associatifs, syndicaux et les riverains.
- Assurer une information régulière et échanger sur les évolutions du projet au fil de son élaboration technique, réglementaire et opérationnelle.
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à l'issue de la concertation préalable.
- Partager les retours issus des différentes rencontres de la concertation continue.
- Faire le lien avec les autres parties prenantes, en jouant un rôle de relais auprès des réseaux et acteurs du territoire.

Il détaille la composition du comité, en indiquant les critères de sélection des 27 acteurs membres qui le compose. À ce titre, il précise que le comité de suivi est composé des acteurs dépositaires d'un cahier d'acteur (hors critères excluant ci-dessous), ainsi que des acteurs complémentaires répondant au besoin d'équité et de représentativité territoriale, étant en proximité du territoire de projet. Les critères excluants sont les acteurs étant des partis politiques, des acteurs extraterritoriaux et des développeurs susceptibles d'être candidats à l'exploitation du quai à l'exception des opérateurs déjà présents sur le territoire et répondant à des enjeux de coordination/mutualisation des usages de la plateforme Éole. Il indique que cette composition a été travaillée et validée avec la garante de la CNDP.

Il expose ensuite le calendrier des rencontres du comité de suivi :

- 1^{er} comité de suivi – Installation du comité : Présentation du bilan de la concertation préalable, de la concertation continue, du rôle du comité et du calendrier de travail.
- 2^e comité de suivi – Fin de la séquence « Avant-projet » : Partage des études et avancées du projet, des retours sur les rencontres de la concertation et des premières évolutions du projet.
- 3^e comité de suivi – Fin de la séquence « Projet » : Partage des dernières études et avancées du projet, discussion des évolutions finales du projet et préparation du dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE).

Catherine Trebaol rappelle aux acteurs qu'ils pourront demander des rencontres complémentaires pour préciser certains aspects du projet, au même titre que le grand public, durant la concertation continue.

3 - Retour sur la concertation préalable

1. Rappel du dispositif (méthode, outils, chiffres clés)

Karine Lerendu, responsable du service communication de Nantes Saint-Nazaire Port, revient sur la concertation préalable qui s'est déroulée du 23 septembre au 23 novembre 2024 sous l'égide de la CNDP. Elle rappelle les objectifs de cette étape :

- Débattre de l'opportunité du projet ;
- Echanger et contribuer sur les objets et caractéristiques du projet soumis à la concertation :
 - les techniques de construction du quai ;
 - les techniques de construction des dispositifs de stockage des flotteurs sur le plan d'eau ;
 - l'insertion du projet dans son environnement ;
 - la cohabitation des usages sur le plan d'eau et dans l'estuaire ;
 - les synergies avec les acteurs de la filière.

Elle rappelle ensuite toutes les modalités déployées par Nantes Saint-Nazaire Port pour permettre au grand public et aux acteurs de s'informer, de donner leur avis, d'échanger et de contribuer. Elle expose quelques chiffres-clés :

- 14 rencontres organisées, avec plus de 600 participants au total ;
- 146 avis libres déposés et 195 questionnaires remis ;
- Plus de 10 000 visionnages de la vidéo du projet et 431 visionnages de la table-ronde ;
- 25 cahiers d'acteurs remis ;
- 1 481 visiteurs uniques sur la plateforme en ligne.

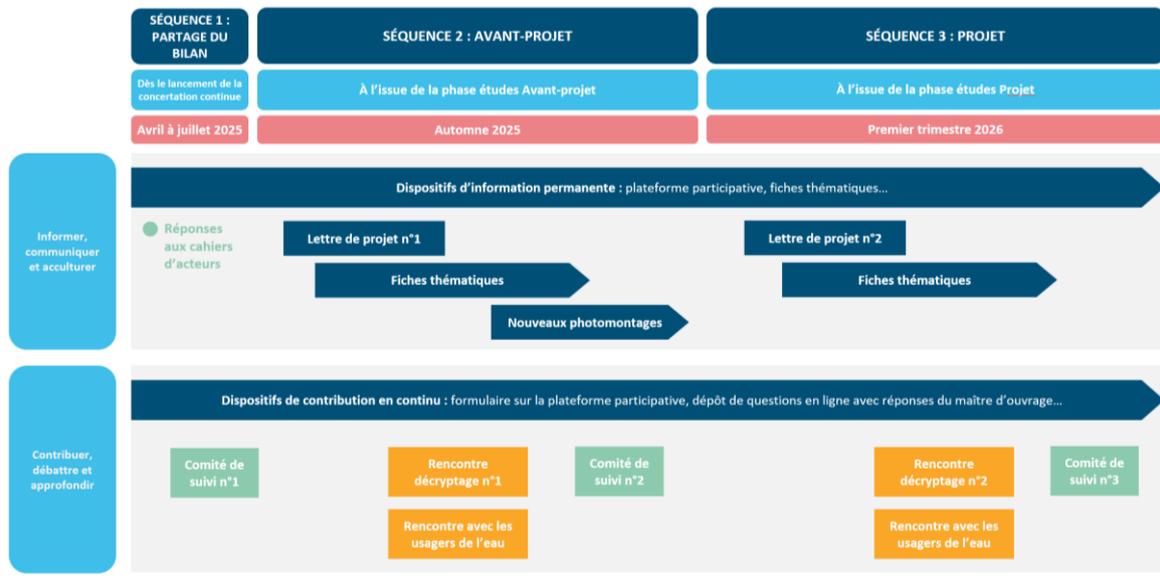
2. Présentation des enseignements et des engagements pris à l'issue de la concertation préalable

Philippe Léon, chef de projet Éole de Nantes Saint-Nazaire Port, et **Marianne Riboullet**, directrice conseil chez Sennse, présentent les enseignements de la concertation préalable sur le projet et les engagements pris par Nantes Saint-Nazaire Port. Ils présentent ces éléments sous l'angle des grandes thématiques qui ressortent des contributions :

- L'opportunité du projet ;
- Les caractéristiques du projet ;
- Le fonctionnement du site ;
- Les enjeux environnementaux du projet ;
- Les enjeux paysagers du projet ;
- Les conditions de mise en œuvre.

L'ensemble des éléments présentés sont consultables dans le support de présentation annexé au présent compte-rendu. L'ensemble des enseignements et les engagements sont consultables dans le document de « Réponse du maître d'ouvrage » publié par Nantes Saint-Nazaire Port en réponse au bilan des garants : <https://participez.eole.port.fr/blog/3166/la-reponse-du-maitre-douvrage>

Le calendrier de la concertation continue est ensuite présenté. Il est indiqué que la concertation sera rythmée par les grandes étapes d'avancées du projet, avec des outils d'information, de contribution, ainsi que des rencontres, mises en place au fur et à mesure.



Catherine Trébaol complète en indiquant que la CNDP porte également le souhait d'une présentation croisée de tous les projets menés actuellement sur le territoire de Nantes Saint-Nazaire Port (Éole, Take Kair, Green Coast, GOCO₂...).

4 - Temps d'échange avec les membres du comité de suivi

À la suite de la présentation de tous ces éléments, l'animatrice invite les participants qui le souhaitent à prendre la parole pour poser leurs questions ou exposer leur avis sur le fonctionnement du comité, sur le bilan de la concertation préalable ou encore sur les sujets qui leur semblent prioritaires.

Question 1 :

Nicolas Bour (RETM) commence par remercier pour la tenue de ce comité et partage l'ambition de développer les ports français. Il exprime toutefois des interrogations fondamentales sur la finalité du projet, estimant qu'aucune validation économique ou technique n'est encore établie, et soulignant les enjeux sociaux et environnementaux importants. Il estime qu'il est risqué d'avancer sans ces garanties et fait référence au débat parlementaire en cours sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). RETM recommande ainsi de suspendre le projet pour éviter, selon lui, un gaspillage d'argent public tant qu'aucune décision n'est prise, et regrette l'absence à ce stade des études d'impacts et du bilan socio-économique nécessaires à un avis éclairé.

Francisco Sanchez répond que le port agit selon la feuille de route de l'État, que la première version de la PPE a déjà été validée et que la PPE3 est actuellement en débat. Il précise que le port suit la temporalité fixée par l'État pour la mise en œuvre des futurs parcs éoliens en mer. Il indique que les travaux seront engagés uniquement lorsque la PPE sera validée, et que les études socio-économiques sont actuellement en cours dans le cadre de la préparation des dossiers réglementaires nécessaires auprès de la DREAL.

Catherine Trebaol rappelle le contexte du lancement de la concertation préalable, avec une feuille de route programmatique de l'État qui n'était pas terminée. Elle explique que les garants avaient sollicité le port pour qu'il précise la cohérence des usages entre les filières, notamment la capacité du quai à accueillir des colis lourds, et souligne l'importance de la décarbonation dans la justification du projet.

Question 2 :

Alain Doré (DLM) soulève plusieurs points. Il évoque la situation en Belgique, où le projet de l'île énergétique « Princess Elisabeth » a récemment fait marche arrière, et s'interroge sur l'impact pour la filière. Il revient sur les photomontages présentés durant la concertation, estimant qu'ils ne reflètent pas fidèlement la perception visuelle, et pointe que dans les réponses aux questions, le tableau des engagements recense 16 points qui nécessitent un suivi précis. Il souligne enfin que le projet Éole porte essentiellement sur l'adjonction de nouveaux quais hors de l'enceinte portuaire actuelle, et déplore un certain flou sur la décision finale quant à ces infrastructures. En complément, il souhaite que le tableau de réponse aux recommandations puisse servir d'indicateur de suivi pour le comité.

Philippe Léon répond que la question des photomontages soulève fréquemment des débats sur beaucoup de projets, mais précise que Nantes Saint-Nazaire Port a cherché la plus grande transparence et le meilleur réalisme, en fournissant notamment des vues depuis Saint-Brevin-les-Pins et en mettant à disposition un casque de réalité virtuelle lors des réunions publiques pour permettre une perception immersive. Il rappelle que les éoliennes seront montées puis rapidement acheminées au large, limitant la gêne visuelle à une période temporaire et saisonnière. Il propose également de détailler, lors d'un prochain comité, les questions des colis lourds, des flux et des emplois générés (évoquant la filière locale de près de 10 000 salariés).

Question 3 :

Alain Doré (DLM) insiste sur le fait que ce projet porte avant tout sur des pontons supplémentaires et qu'il est important de ne pas entretenir une confusion sur les véritables objectifs du projet.

Marianne Riboullet rappelle que les objectifs poursuivis par le projet ont été largement abordés durant la concertation préalable.

Catherine Trébaol reprend pour indiquer que ces questionnements pourraient justifier d'organiser un temps spécifique pour traiter la question du partage des usages du port.

Philippe Léon précise qu'une visite sur site pourrait aussi être envisagée pour le comité de suivi, si celle-ci suscite un intérêt partagé par l'ensemble des membres du comité.

Le comité de suivi partage la proposition de mise en place d'une visite sur site à l'automne.

Question 4 :

Didier Ott (Vivre à Méan Penhoët) relève qu'historiquement, l'activité maritime a été éloignée du centre-ville de Saint-Nazaire et observe qu'avec Éole, elle revient à proximité. Il exprime le souhait que soient mesurés le bruit, avant, pendant et après les opérations, avec les flux routiers liés au projet, et demande s'il est prévu d'étudier l'impact sur les polluants atmosphériques, notamment les émissions de NO₂ et de particules azotées générées par les nouvelles activités.

Francisco Sanchez explique que les études d'impact incluront toutes les mesures réglementairement nécessaires. Si les calculs spécifiques de NO₂ sont requis, ils seront intégrés conformément aux standards environnementaux.

Question 5 :

Christophe Besnard (CGT) souhaite savoir, étant donné que les opérations d'assemblage se dérouleront « à la belle saison », quel sera l'impact sur l'emploi temporaire et les besoins en logements à Saint-Nazaire pendant ces pics d'activité.

Philippe Léon précise que la « belle saison » s'étend en réalité sur plusieurs mois, et que des opérations de manutention et d'exploitation du port resteront nécessaires et continueront en dehors des périodes d'assemblage des éoliennes.

Question 6 :

Yvic Kergroac'h (CESER) s'interroge sur les effets du changement climatique, notamment sur l'évolution du débit de la Loire à l'horizon de vie du projet (plusieurs décennies), et sur la rentabilité du projet si l'activité des futurs parcs devait ralentir.

Francisco Sanchez indique que ces questionnements font partie des réflexions de Nantes Saint-Nazaire Port sur le financement et la soutenabilité du projet. Il précise que le bouclage du projet, incluant les volets techniques et financiers, permettra de sécuriser ces aspects.

Question 7 :

Ion Tillier (COREPEM) salue l'ouverture du dialogue et propose qu'un travail de risque navigable soit mené avec les usagers du plan d'eau pour favoriser une bonne coordination de ces usages. Il souhaite également une étude initiale des activités de pêche sur site pour objectiver les usages, trouver les meilleures solutions en alimentant la doctrine ERC (éviter, réduire, compenser).

Francisco Sanchez partage la proposition d'un état initial et annonce que le port va étudier la faisabilité d'un tel diagnostic partagé, même si cela dépasse le cadre strictement imposé par les prescriptions ERC actuelles de l'État.

Question 8 :

Vincent Héry (Bretagne Vivante) exprime des préoccupations sur les modalités de suivi de l'évolution de la qualité de l'eau et des sédiments pollués pendant la deuxième phase du projet, ainsi que sur l'assurance que la hauteur des éoliennes assemblées sur la future plateforme ne sera pas portée à 500 mètres de hauteur au lieu des 300 mètres annoncés. Il souhaite que les enjeux relatifs aux sédiments pollués puissent être détaillés lors d'un atelier de décryptage.

Philippe Léon explique que la taille des éoliennes est aujourd'hui limitée par les technologies existantes, citant l'exemple des turbines de 25 MW qui n'existent pas encore sur le marché. Il assure que le projet définit des limites encadrant ces infrastructures.

Gwenaëlle Cotonnec, responsable du service environnement, précise que les études d'impact incluront les états initiaux et les usages existants, y compris les analyses sur le dragage et le relargage des sédiments, afin d'évaluer les impacts sur l'ensemble des aspects du projet pour définir au besoin des mesures adaptées.

Question 9 :

Serge Pucelle (Les Amis de Saint-Brevin) demande où en est l'étude sur les risques pyrotechniques.

Philippe Léon répond que l'état des lieux sur le sujet a été présenté lors de précédentes réunions, et qu'une analyse plus détaillée est en cours, notamment pour qualifier la crédibilité des objets identifiés, certains pouvant être des munitions non explosées.

Question 10 :

Serge Pucelle (Les Amis de Saint-Brévin) demande si le projet sera classé ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Francisco Sanchez précise que cela sera déterminé lors du dépôt du DDAE.

Philippe Léon ajoute que cela dépendra notamment des volumes de sédiments pollués identifiés, dont les analyses de la campagne déjà menée sont en cours afin de préciser ce point.

5 - Premières évolutions du projet

Philippe Léon présente en détail les évolutions récentes du projet Éole, qui résultent des approfondissements techniques menés par le port avec ses partenaires, des échanges avec l'ADEME, l'État, les acteurs de la filière, ainsi que des retours issus de la concertation préalable. Ces ajustements traduisent la volonté de répondre au mieux aux besoins de la filière tout en réduisant au maximum les impacts et en garantissant la soutenabilité du projet.

Il précise les premiers ajustements du projet réalisés :

- Optimisation de l'aménagement du linéaire du quai, en veillant à préserver les besoins opérationnels futurs ;
- Réévaluation à la baisse de la capacité de stockage sur le plan d'eau à proximité du Petit Maroc ;
- Adaptation progressive de la capacité du ponton de service.

Il indique ainsi que la longueur du quai principal a été revue à la baisse, passant d'environ 780 mètres à 530 mètres, et que le quai destiné aux remorqueurs a lui aussi été réduit. Ces évolutions permettent d'optimiser le projet, tant sur le plan économique qu'environnemental, en limitant les emprises et les travaux nécessaires.

Il précise que les premiers aménagements prévus sont calibrés pour les premiers parcs éoliens attendus autour de 500 à 600 MW.

Par ailleurs, Philippe Léon détaille ici une solution d'ancrage sur pieux pour le stockage des flotteurs à flot. Cette solution est privilégiée par le port, car elle présente l'avantage d'être moins impactante. Toutefois, avant d'être retenue, elle doit encore être validée au regard des exigences liées à l'exploitation portuaire, afin de garantir un niveau de sécurité optimal. Si ces garanties ne peuvent être apportées, une autre solution sera alors envisagée.

Enfin, il insiste sur la nécessité de sécuriser ces choix techniques au travers des études en cours, notamment concernant les dragages et les conditions de tenue des flotteurs. Ces optimisations illustrent la volonté de Nantes Saint-Nazaire Port d'aboutir à une infrastructure pragmatique, proportionnée et évolutive, en cohérence avec les perspectives industrielles, les exigences environnementales et les souhaits portés lors de la concertation préalable du projet Éole.

L'ensemble des éléments présentés sont consultables dans le support de présentation annexé au présent compte-rendu.

À la suite de la présentation de ces éléments, quelques questions sont partagées.

Question 1 :

Serge Pucelle (Les Amis de Saint-Brevin) demande si la technique de construction du quai a été arrêtée, en souhaitant connaître si ce serait un quai sur pieux, en caissons ou une autre solution.

Philippe Léon répond que plusieurs variantes techniques sont actuellement étudiées (quai combiwall, caissons, pieux) et que le choix définitif est en cours de consolidation. Il précise que ce choix sera guidé par les études géotechniques en cours et visera la meilleure optimisation entre stabilité, coût et réduction des impacts environnementaux.

Question 2 :

Yvic Kergroac'h (CESER) demande au port si la réduction des infrastructures engagée ne risquait pas, à terme, d'obliger à l'agrandir de nouveau pour faire face à un éventuel accroissement futur de l'activité. Il s'interroge ainsi sur le risque qu'une adaptation et une ré-augmentation ultérieures deviennent nécessaires après avoir réduit la voilure du projet.

Philippe Léon indique que les premiers aménagements prévus du projet sont dimensionnés pour des parcs de 500 à 600 MW, ce qui correspond précisément aux besoins exprimés pour les premiers appels d'offres. Il ajoute que le linéaire du quai ne sera pas rallongé ultérieurement. Pour faire face à une éventuelle augmentation future d'activité, le schéma présenté prévoit la possibilité d'ajouter un poste de *commissioning* supplémentaire à l'amont du futur quai, ce qui permettra d'absorber une montée en charge sans modification du linéaire existant.

Question 3 :

Vincent Héry (Bretagne Vivante) questionne le port sur les parcs éoliens visés par le projet. Il souhaite savoir si les ajustements techniques évoqués avaient pour horizon les projets éoliens de Gascogne Nord et Sud.

Philippe Léon confirme que le projet Éole est conçu pour accompagner les premiers appels d'offres en commençant par l'AO5 (en Bretagne Sud) déjà attribué, suivi de l'AO9 (extension de Bretagne Sud), puis de l'AO10 (Gascogne Nord et Sud). Il est précisé que selon le calendrier prévisionnel de l'état, l'AO9 et l'AO10 devrait respectivement être attribués au printemps et à l'automne 2026. Le projet portuaire est donc structuré pour s'inscrire dans ce calendrier.



6 - Clôture

L'animatrice clôture en rappelant le calendrier prévisionnel des prochaines étapes. Elle précise que le comité de suivi restera informé de l'avancement du projet et que des réunions supplémentaires pourraient être organisées si des besoins spécifiques étaient identifiés par les membres.

Elle détaille les contacts disponibles pour toute question complémentaire, notamment l'adresse mail mise à disposition par Nantes Saint-Nazaire Port pour toute question ou demande : concertation-eole@nantes.port.fr. Elle rappelle la possibilité de s'adresser directement à la garante de la CNDP pour toute demande ou observation relevant du processus de concertation : catherine.trebaol@garant-cndp.fr. Elle indique la possibilité de suivre les actualités du projet et de la concertation continue sur la plateforme participative dédiée : participez.eole.port.fr.

Avant la clôture du comité de suivi n°1, quelques questions complémentaires sont posées.

Question 1 :

Serge Pucelle (Les Amis de Saint-Brevin) demande s'il existe des liens avec les autres grands ports français, notamment sur la façade méditerranéenne, afin d'échanger sur les retours d'expérience en matière d'infrastructures pour l'éolien en mer.

Philippe Léon confirme que Nantes Saint-Nazaire Port échange régulièrement avec l'ensemble des acteurs portuaires des façades françaises, incluant la façade méditerranéenne, pour partager les bonnes pratiques et les réflexions sur l'accueil des filières industrielles des énergies marines.

Question 2 :

Vincent Héry (Bretagne Vivante) exprime son souhait d'être informé et invité plus en amont aux prochaines rencontres spécifiques, afin de pouvoir préparer ses contributions sur les aspects environnementaux.

Karine Lerendu indique que les invitations ont été envoyées environ 6 semaines avant le comité de suivi. Elle prend toutefois note de la remarque pour vérifier un éventuel souci technique et assurer un envoi suffisamment en amont pour les prochaines fois.

Question 3 :

Didier Ott (Vivre à Méan Penhoët) propose que le prochain comité de suivi puisse se tenir à Saint-Nazaire, de façon à faciliter la participation des acteurs locaux et donner l'opportunité d'organiser éventuellement une visite de site.

Philippe Léon indique que la prochaine rencontre du comité sera la visite sur site qui aura nécessairement lieu à Saint-Nazaire. Il précise que Nantes Saint-Nazaire Port ne dispose pas de conditions d'accueil aussi confortables et adaptées à ce format, notamment pour proposer une rencontre hybride avec la visioconférence pour les membres du comité qui en ont besoin.

Question 4 :

Frédérique Lamy (UMNP) souhaite que le compte-rendu du comité de suivi mentionne les coordonnées des participants, pour faciliter les prises de contact et échanges directs entre membres du comité.

L'animatrice indique qu'un point serait fait avec Nantes Saint-Nazaire Port et la CNDP pour respecter la législation sur les données personnelles, et qu'un partage des contacts, sous réserve d'accord des intéressés, pourrait être envisagé.

Mots de clôture

Catherine Trebaol adresse ses remerciements à tous les participants pour la qualité des échanges et insiste sur la nécessité d'approfondir collectivement les questions techniques et environnementales lors des prochains rendez-vous. Elle rappelle que le dispositif du comité de suivi reste ouvert à de nouvelles sollicitations.

Francisco Sanchez conclut en remerciant à son tour l'ensemble des membres et en précisant que Nantes Saint-Nazaire Port prend note du souhait d'organiser une visite de site lors d'une prochaine réunion, pour permettre à chacune et chacun de mieux appréhender les infrastructures de la future plateforme Éole.